

Les prestations Ponctuelles Spécifiques

L'offre de prestations ponctuelles spécifiques handicap auditif comprend 4 prestations développées ci-après :

- Evaluation des capacités fonctionnelles dans le cadre d'un projet professionnel

Cette prestation identifiera les potentialités et le degré d'autonomie de la personne, les limites ou risques éventuels liés à une situation de handicap, en vue d'élaborer ou de valider un projet professionnel, une solution de maintien ou d'accès à l'emploi.

- Identification des techniques de compensation

Au regard de la situation identifiée, cette prestation permettra, à la personne et à l'opérateur, de disposer d'une analyse des besoins de la personne et de préconisations sur les moyens et les solutions adaptées nécessaires à la compensation du handicap et au développement de l'autonomie de la personne dans le cadre de son projet professionnel.

Mise en œuvre des techniques de compensation

Au regard des besoins et des solutions préconisées, cette prestation mettra en œuvre les modes de compensation et les solutions adaptés, retenus par l'opérateur référent en accord avec la personne sourde, pour compenser le handicap et développer son autonomie et répondre à ses besoins.

Prestation - Appui conseil à l'entreprise

Cette prestation peut être mobilisée, par un référent de parcours, à toute étape du parcours d'accès ou de maintien dans l'emploi afin de répondre aux besoins de la personne sourde dans les différentes situations rencontrées,

Pour permettre à la personne :

- de se mobiliser et de développer son autonomie,
- de disposer de soutiens nécessaires à son intégration durable dans l'emploi.

Pour Permettre à l'employeur et/ou au prescripteur

- de disposer d'informations sur la situation de handicap de la personne et de conseils sur les solutions adaptées à mettre en œuvre,
- de faire face à des situations ponctuelles type réorganisation, déménagement,...(en lien avec le poste de travail de la personne).